

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix-huit, le 29 mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.**

Présents :

- M Jean-Pierre LEFLOCH
- M Christophe BEURAERT
- M Jean-Marc SAUX
- Mme Florence DURAND
- Chantal MANAVIT
- Virginie PHIALIP
- Bruno SEGURA
- Jean-Pierre COSTES
- Sandrine ROUSTIT-CALVIERE

- Absents : Bernard CAMBON  
Madame Sandrine ROUSTIT Ayant donné procuration à Madame Patricia BEC

Absents : Bernard CAMBON

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Virginie PHIALIP est désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Intercommunalité
  - Débat du PADD (Projet d'aménagement et de développement) dans le cadre du PLUI des monts d'Alban et du Villefranchois
  - Compte rendu commission service population
- Compte rendu dernière réunion du Syndicat Département d'Electrification du Tarn
- DECI (contrôle et entretien des poteaux incendies)
- Délégué au Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn
- Investissement
  - Point sur les travaux Toilette publique et Atelier municipal
  - FaviL 2018
  - DETR 21018
- Son et lumière
- Affaire scolaire
- Recensement de la population 2019

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : délégué de la MARPA, décision modificative

#### 1. Intercommunalité

- Débat du PADD (Projet d'aménagement et de développement) dans le cadre du PLUI des monts d'Alban et du Villefranchois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous n'avons finalement pas encore reçu le dossier et propose de reporter ce débat à un prochain conseil municipal

Une réunion de préparation a eu lieu le 16 mai à la mairie avec le bureau d'étude, la CCMAV, Florence DURAND, Chantal MANAVIT, Patricia BEC et moi-même.

- Compte rendu commission service à la population

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël) et à titre expérimental, les mercredis du 5 septembre au 19 décembre 2018.  
Horaires : 7h30 à 18h30. Si l'expérience est concluante, elle sera poursuivie.

Augmentation du temps de travail de Pauline PAREDES suite à la forte demande de réunion d'information, elle va passer à ¾ temps.

## 2. Compte rendu dernière réunion du Syndicat Département d'Electrification du Tarn

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre COSTES qui nous rend compte de la dernière réunion de secteur. Lors de cette réunion le SDET a rappelé ses missions.

La borne de recharge électrique sur notre commune est en place au carrefour de la rd 172 et la rd 74.

Il a été annoncé la couverture en fibre optique chez l'habitant en 2025 partout. Ce projet sera financé par le conseil départemental, les intercommunalités et les opérateurs téléphoniques.

Le goudronnage du parking au niveau de la borne électrique sera fait plutôt l'année prochaine pour le faire dans sa totalité avec l'espace occupé par l'affichage touristique.

## ~~DELIB N°20052018-1~~

### 3. DECI (contrôle et entretien des poteaux incendies)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2225-1 à 4, et R. 2225-8

Vu l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et la jurisprudence de la Cour de justice européenne, dont notamment la décision du 9 juin 2009, Commission ci République fédérale d'Allemagne, aff. C-480/06,

Vu l'arrêté du 15 novembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 instituant le Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie,

Vu le projet de convention de coopération,

Considérant que la Commune est en charge du service public de défense extérieure contre l'incendie ; que ce service porte notamment sur des poteaux d'incendie situés sur le domaine public communal et raccordés au réseau d'adduction d'eau géré par le SIAH du DADOU, dont la commune est adhérente ;

Considérant que l'entretien, la réparation et le contrôle technique de ces poteaux d'incendie, raccordés au réseau d'adduction d'eau potable, ne doivent pas nuire au fonctionnement du réseau d'adduction en régime normal, ni altérer la qualité sanitaire de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine ;

Considérant que la garantie du bon fonctionnement constant du réseau d'adduction d'eau potable et le maintien de la qualité optimale de l'eau qui y transite, ainsi que

L'assurance de l'opérabilité des équipements des points d'eau incendie qui s'alimentent sur ce réseau passent par la mise en place d'une coopération avec le SIAH du DADOU en sa qualité de gestionnaire du réseau d'adduction d'eau ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

> Approuve la conclusion avec le SIAH du DADOU de la convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d'adduction d'eau et l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux Incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable

> Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, et à signer la convention de coopération avec le SIAH du DADOU ainsi que toutes les pièces administratives, comptables et juridiques relatives à la conclusion de cette convention.

**DELIB N°29052018 2**

4. Délégué au Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Bruno SEGURA ne souhaite plus être délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn, compte tenu qu'il est peu disponible pour assister aux réunions.

Après discussion les nouveaux délégués sont :

**Délégués titulaires :**

- > Christophe BEURAERT
- > Jean-Pierre LEFLOCH

**Délégués suppléants :**

- > Jean-Pierre COSTES
- > Jean-Marc SAUX

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

**DELIB N°29052018 3**

5. Délégué de la MARPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Bruno SEGURA est Président de la MARPA depuis le 17 mai 2018 et de ce fait ne pourra plus être délégué de la MARPA au titre de la Commune.

Après discussion le conseil municipal désigne pour le remplacer comme délégué permanent titulaire :

Mme Sandrine ROUSTIT-CALVIERE,

et comme délégué permanent suppléant : Mme Virginie HILAIRE-PHIALIP

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

6. Investissement

- Point sur les travaux Toilettes publiques et Atelier municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous avons le permis de construire pour l'agrandissement de l'atelier communal.

Le bureau d'étude qui a réalisé l'étude de sol a dû faire une recherche complémentaire afin de définir avec précision la longueur des pieux pour les fondations.

Il nous reste à définir un mode d'assainissement acceptable pour les tiers notamment au niveau du point de rejet.

Concernant le projet de toilettes publiques au Prieuré compte tenu de la visite du conseil l'université Saint Francis ne souhaite plus qu'il n'y ait un seul compteur (Prieuré) L'université veut séparer les trois utilisateurs (université St Francis et mairie (toilette et son et lumière) et que chacun ait un comptage séparé. Nous sommes toujours en attente de signature de la convention pour la création de ces toilettes publiques dans leurs locaux.

#### **DELIBERATION N° 29052018 4**

- Favis 2018

Comme l'année dernière la maîtrise d'ouvrage sera intercommunal afin d'obtenir un taux supérieur. La CCMAV a décidé en comité des maires de prendre en charge un tiers de la baisse du financement départemental dans le limite du montant habituel de travaux soit au maximum 46 622,84 euros HT.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe BEURAERT qui présente les différents chiffrages avec un niveau d'urgence, après discussion le Conseil municipal est favorable décide de réaliser les travaux sur les secteurs suivants :

- Place PMR Mairie
- Aire OM TRI village
- Place PMR Prieuré
- Affaissement école
- Mur de soutien Cazelles
- La Crémadarié
- Bonneval
- Combelasse
- VC 20 la Resse au Plô
- La Marcellié
- La Cureye
- Yole
- Entretien moulin de tougnou
- Garage da Costa
- Point à temps

Pour un montant prévisionnel ht de 46 781 70 euros

Et après en avoir délibéré,

Compte tenu que le FCTVA et le Fond de Développement Territorial seront perçu directement par la CCMAV.

**APPROUVE** le versement d'un fonds de concours à la CCMAV pour un montant d'environ 15 602,14 euros €, au titre du programme intercommunal de voirie 2018.

- DETR 21018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture du Tarn nous a accordé une subvention DETR de 50 % soit 6 994 euros pour l'acquisition d'un panneau informatique touristique d'un montant de 13 988 euros HT.

#### 7. Son et lumière

Le projet est en cours de réalisation pour 4 étudiants BTS SNIR en 2<sup>ème</sup> année et Jean-Marie GRAVIER.

Normalement cela sera effectif début juillet comme initialement prévu, toutefois ne sera pas en service la commande su son et lumière via smartphone.

La borne est réalisée par l'entreprise de ferronnerie Yves BLANC à Cadix et sera mise en place courant juin.

#### DELIB N°29052018 7

#### 8. Affaire scolaire

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal nous avons décidé d'abandonner les activités périscolaires à partir de la rentrée 2018/2019.

Cette suppression a eu aussi comme effet de modifier les horaires d'ouverture de l'école.

Au vu de ces éléments certains contrats doivent être modifiés :

- Christine SOUKOVATOFF (cantinière) effectuera désormais 1097.80 h annualisé soit 21.11 h/35<sup>ème</sup> annualisé.  
Ces horaires modifiés pendant la période scolaire seront :  
Lundi Vendredi de 8 h 30 à 15 h 15  
Et le Mardi et Jeudi de 8 h 30 à 15 h 30
- Elodie CARRIERE (cantine-garderie-office du tourisme) effectuera désormais 1010.90 heures annualisé soit 19.50h/35<sup>ème</sup> annualisé, ces horaires modifiées pendant la période scolaire seront :  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
  - Garderie 7 h 30 à 8 h 45
  - Cantine 10 h 30 à 14 h 30
  - Office de tourisme inchangé (155h/an mis à disposition)
- Paule CAMBON (ATSEM) effectuera désormais 1303.00 heures annualisé soit 109/151.67 annualisé, Ces horaires modifiées pendant la période scolaire seront :  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
De 8 h 30 à 16 h 40
- Marie PEREZ effectuera désormais 888.80 h annualisé soit 74.06/151.67 h annualisé. Ces horaires modifiés seront  
Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi
  - Garderie : 16 h 30 à 18 h 30

- Nettoyage école : 18 h 30 à 20 h 30
- Nettoyage de pré-rentrée : 24 heures
- Ménage mairie et salle polyvalente Inchangé (208 h/an)

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les différents contrats.

#### **DELIB N°29052018 5**

### 9. Recensement de la population 2019

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population a lieu tous les 5 ans, le dernier a été réalisé en 2014 et le prochain sera déroulé du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. En 2009 et 2014 avait été nommé coordonnateur Madame CAMBON Sandrine et comme agent recenseur Monsieur CAMBON Jean-Paul.

Afin de faciliter les échanges, l'Insee nous demande de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur entre l'Insee et la Commune et un Agent recenseur qui effectuera la collecte des informations.

Monsieur le Maire propose de nommer comme coordonnateur communal Madame CAMBON Sandrine. Monsieur CAMBON Jean-Paul ne souhaite pas refaire le recensement de la population, il faut donc chercher quelqu'un qui pourrait le faire. Cette personne devra être nommée dans les prochains mois.

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de prendre un arrêté pour le coordonnateur communal.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ces propositions et mandate Monsieur le Maire afin de signer toutes les pièces nécessaires.

#### **DELIB N°29052018 6**

### 10. Décision modificative

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2018

#### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	6574				musique en vallée du tarn les amis d'ARTIE'S	300,00
023	023				Virement à la section d'investissement	3 000,00
011	615231				Voies	-3 300,00
21	2188	271			Autres immobilisations corporelles	3 000,00
23	238	297			Avances et acomptes versées sur commandes d'...	-13 052,00
204	20413	297			Org. Pub. - Projets d'infrastructures d'intér...	13 052,00
23	238	289			Avances et acomptes versées sur commandes d'...	-11 800,00
204	20413	289			Org. Pub. - Projets d'infrastructures d'intér...	11 800,00
<b>Total</b>						<b>3 000,00</b>

#### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	3 000,00
<b>Total</b>						<b>3 000,00</b>

Délibération adoptée à l'unanimité